



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Alimentation du 30 novembre 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 5 décembre 2023

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Carlos Argandona-Aguilar

La séance était présidée par Maud FAIPOUX, Directrice Générale de l'Alimentation.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, la Directrice Générale de l'Alimentation reconnaît que les difficultés sur les moyens humains du BOP 206 sont principalement liées à la capacité à pourvoir les postes et que l'administration doit travailler sur l'attractivité des postes, notamment en abattoir.

Elle précise également que pour la Police Sanitaire Unique, la réforme va devoir se mettre en place avec les moyens alloués et que la DGAL sera vigilante pour pouvoir activer la clause de revoyure si nécessaire.

Le cas d'une intoxication grave au Bromure de Méthyl dans un poste de contrôle frontalier a été abordé dans l'instance. L'administration a présenté les mesures mises en œuvre depuis 2016, travaux engagés à l'époque en CHSCT-M, et qui avaient mené d'une part à la cartographie des polluants chimiques auxquels pouvaient être exposés les agents des SIVEP lors de l'ouverture des containers et d'autre part à l'étude de l'évolution spatio-temporel du niveau d'exposition.

Les mesures de prévention qui en avaient découlé étaient les suivantes : aération des containers ayant subi une fumigation, port des EPI (masque respiratoire, blouse, gants nitriles), identification de zones de sécurité (au-delà de 4 mètres : zone de sécurité par rapport aux polluants), travail sur le système d'extraction d'air des zones de quai de contrôle, information de tout accident pour s'assurer que les mesures sont toujours efficaces, mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et campagne d'information pour donner des instructions aux agents.

L'agent intoxiqué ayant déjà subi deux incidents au cours de l'année 2022, l'administration avait prévu le recrutement d'un contractuel pour la mise en œuvre d'une nouvelle photographie pour asseoir ce qui était déjà fait ou voir l'évolution depuis 2016-2017. Cependant, le recrutement n'a pas abouti. En parallèle de cette recherche, l'administration, avec l'ISST et les agents du site concerné, ont travaillé en 2023 sur un plan d'action comprenant notamment la recherche via un appareil de mesure de 8 gaz (complétée par des campagnes de mesurage plus complètes) et le suivi médical des agents (notamment un suivi sanguin pour vérifier l'absence de contamination) et qui est désormais mis en œuvre.



Sur le site concerné, un arrêt des recontrôles des containers ayant subi un traitement chimique avait été acté suite aux incidents de 2022, accompagné d'un renforcement du suivi des EPI (équipements de protection individuelle) et d'une formation spécifique sur ces derniers. La décision d'obliger les transitaires au dépotage systématique des marchandises est en cours de validation par les professionnels.

Les organisations syndicales ont insisté sur la nécessité d'une stratégie nationale pour les mesures de gaz, déjà pratiquée dans de nombreux pays européens, mais aussi sur la garantie que doit apporter le professionnel aux agents réalisant ces contrôles et aux obligations de l'employeur (MASA) d'assurer la sécurité des agents.

La Directrice confirme que le principe de mesure des gaz va être étendu à tous les SIVEP.

Ergonomie des postes de travail en abattoir : bilan et nouveau marché

Le marché public sur une prestation d'ergonomie pour les postes de travail en abattoir a été lancé en 2016 dans le cadre du plan pluriannuel TMS (trouble musculo-squelettique) en abattoir. Au final, ce sont 22 projets qui ont été suivis depuis 2019 (8 en conception et 14 en rénovation), pour 89 agents impactés. 4 projets n'ont pas abouti avant la fin du marché, soit par abandon (fermeture établissement notamment), soit parce que trop récent (dans ce cas, ils seront relancés dans le nouveau marché).

Le renouvellement du marché a été lancé en juillet et signé le 11 octobre avec le même ergonome : ERGOTEC. L'appel d'offre a été étendu aux ateliers de traitement du gibier sauvage et à des expertises nationales complémentaires.

Ces aménagements concernent principalement les postes d'inspection ante et post-mortem. Les postes de saignée (qui ne sont pas des postes fixes) ne sont pas prévus mais le sujet pourra être abordé dans le réseau de compétences « santé sécurité au travail – abattoir ».

Les organisations syndicales ont aussi abordé les besoins de formation pour les agents et la nécessité de pouvoir tester les EPI (équipements de protection individuelle) avant achat. Une réflexion sur le matériel pour protéger l'agent doit se faire compte tenu de la panoplie d'équipements proposés.

En marge de cette discussion sur l'ergonomie des postes en abattoir, la Directrice Générale a annoncé un projet de texte européen sur le transport des animaux vivants qui devrait être présenté le 6 décembre 2023.

Rappel des mesures de protection des agents dans le cadre de l'IAHP

La Directrice a souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour, notre territoire étant repassé à un niveau de risque modéré et les chantiers de dépeuplement pouvant à nouveau redémarrer.

La note sur les mesures de protection individuelle du 27 mars 2019 a ainsi été modifiée le 15 octobre 2023 ; elle est disponible via le lien suivant :

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/securisation-du-site-et-epi-r6665.html>

La Mission des Urgences Sanitaires rappelle que le virus IA H5N1 du clade 2.3.4.4b s'attaque aux mammifères et induit des symptômes neurologiques sur ces derniers. Cela nécessite donc de revivifier tous les leviers de protection qui existent.

Concernant les interrogations sur les masques FFP2 (recommandés par le Haut Conseil de la Santé Publique), ils sont suffisants mais le marché propose également des FFP3 à ventilation assistée. Dans tous les cas, les structures doivent s'assurer de prendre des EPI tagués PISU (plan d'intervention sanitaire d'urgence) afin de s'assurer que le niveau de sécurité est suffisant.

Un flyer du MASA de décembre 2022 préconise la vaccination contre la grippe saisonnière aux professionnels de la filière volaille et porcine car cela limite le risque de réassortiment entre les virus animaux et humains.

Une sensibilisation via un flyer de Santé Publique France a aussi été diffusée en juillet : « Les bons réflexes face aux gripes aviaire et porcine ».

La surveillance passive est toujours active avec la coordination de l'ARS lors de symptômes après exposition à l'IAHP.

Un projet de surveillance active nommé SAGA (surveillance active de la grippe aviaire) est lancé dans plusieurs régions pilotes sur quelques foyers : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Les personnes exposées, sur la base du volontariat, pourront répondre à un questionnaire et réaliser des prélèvements en laboratoire ou via un infirmier libéral à domicile. Les modalités sont en cours de discussion (prise en charge des frais par la MSA pour les éleveurs, appel à un infirmier libéral) et la DGAL espère pouvoir démarrer ce projet dès les prochains foyers.

Le prochain CSA Alimentation est prévu le 15 décembre.

L'UNSA reste à votre écoute pour toute question/sujet que vous voudriez remonter.



Déclaration liminaire FS CSA Alimentation

Paris, le 30 novembre 2023

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs,

L'UNSA accorde beaucoup d'attention à cette instance qu'est la Formation Spécialisée du CSA Alimentation. Pour ceux qui étaient présents sur la mandature précédente, nous nous rappelons tous de l'importance que revêtait le CHSCT-Ministériel pour nos collègues du BOP 206, et notamment les agents des SVI des abattoirs, des SIVEP, pour pouvoir aborder les problématiques d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Pour cela, L'UNSA insiste sur la nécessité de prévoir les moyens nécessaires, notamment pour les ISST et les secrétaires de cette instance pour pouvoir assurer le suivi de ces thématiques.

L'attractivité des postes en abattoir est toujours au cœur des préoccupations de notre ministère. Pas moins de 15 postes encore ouverts à la dernière note parue pour des mobilités au fil de l'eau donc pour des postes prioritaires, déjà vacants (selon la définition du fil de l'eau).

Notre inquiétude grandit encore lorsque nous regardons la pyramide des âges de nos techniciens et les problèmes de recrutement avec des concours qui ne font pas le plein. Dans les années qui viennent, nombre de nos collègues vont partir en retraite et les ouvertures de postes vont s'accroître. Ceci va créer des difficultés dans les équipes. Rappelons que dans les situations de sous-effectifs, ce sont les missions hors chaîne que l'on arrête en premier et que la contrainte physique sur chaîne s'en trouve accentuée. Nous devons trouver les bons leviers pour attirer sur ces métiers, ô combien importants pour la population. L'ergonomie des postes de travail en est un sur la durée dans le poste ; elle permet de limiter les troubles musculo-squelettiques. Cependant, nombre d'abattoirs sont vieillissants, économiquement fragiles et ne permettent pas l'adaptation des postes, faute de moyens.

Pour les postes BREXIT, SIVEP, les conditions de travail difficiles en lien notamment avec les cycles et les difficultés de recrutement du fait de rémunération plus faible que dans le privé mettent à mal nos équipes.

En Santé et Protection Animale, les agents doivent gérer de plus en plus de crises : IAHP dont nous reparlerons tout à l'heure, MHE, sans compter la pression de surveillance pour d'autres comme la PPA. Les agents de ces services sont épuisés, psychologiquement à bout et le rapport du CGAAER sur la gestion de crise le mentionne d'ailleurs. La mise en place de la cellule de gestion de crise en centrale est une première étape pour gagner en efficacité mais elle ne remplacera pas les effectifs manquants sur le terrain.

Sur la Police Sanitaire Unique, l'UNSA continue à faire remonter les craintes des agents sur une mise en œuvre définitive au 1^{er} janvier 2024, d'une part sur le manque de formation sur certains points auparavant gérés par la CCRF, d'autre part sur les effectifs insuffisants pour le suivi des délégations.

En Santé des végétaux, le nombre croissant de foyers d'organismes nuisibles impacte les services concernés. La délégation d'une grande partie des missions a entraîné une perte de compétence dans ces services qui se trouvent parfois démunis face aux opérateurs. Le turn-over et les difficultés de recrutement en centrale au BSV accentuent encore ce phénomène car le nombre de non-réponse aux questions remontées par les régions ou des délais trop tardifs impactent le quotidien des agents.

Un dernier point sur l'organisation des Jeux Olympiques. La circulaire de la Première Ministre du 22 novembre préconise la facilitation du télétravail pour les agents qui auront, à cette période, de fortes difficultés de transport. L'UNSA souhaite que l'administration mette en œuvre les mesures adaptées pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions, en région parisienne comme sur l'ensemble des territoires concernés.

Merci pour votre attention.